



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Veuves

Question écrite n° 50777

Texte de la question

M. Pierre-Andre Wiltzer appelle a nouveau l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur la situation de desarroi moral et materiel causee par le veuvage, qui frappe majoritairement les femmes. En effet, notre pays enregistre, avec l'URSS et la Finlande, l'un des plus forts taux de surmortalite masculine dans le monde. Pres des trois quarts des Francaises mariees ont perdu leur conjoint avant 65 ans, avec les consequences nefastes que cela entraine au point de vue des ressources financieres et de la charge des enfants. Confrontees a la perte de leur compagnon, et a la cassure d'un edifice familial construit a deux, elles doivent se battre, dans la complexite des lois et reglements, pour maintenir leur place en tant que femmes, educatrices et travailleuses dans notre societe. Or, si les trois dernieres decennies ont ete marquees par une evolution favorable a une meilleure prise en charge des difficultes du veuvage, notamment par la reversion des retraites complementaires, la creation des allocations de veuvage, d'orphelin et d'insertion, force est de constater en revanche que les interesses demeurent bien souvent dans l'ignorance de leurs droits. Aussi, pour appuyer et valoriser le travail considerable mene par les associations de veuves civiles, il lui demande si le Gouvernement pourrait mettre en oeuvre une campagne nationale de sensibilisation et d'information, non seulement a l'intention des veuves elles-memes mais aussi a l'intention de tous les foyers, pour faire connaitre avec clarte les dispositions prevues au benefice des conjoints survivants. Il lui demande par exemple s'il serait possible d'insérer dans le livret de famille une notice d'information resumant les demarches a accomplir en cas de veuvage aupres des differentes administrations.

Données clés

Auteur : [M. Wiltzer Pierre-André](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50777

Rubrique : Veuvage

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2013